



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2025 A 20 H 30**

Le six février deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BISMES Guillaume, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, LEZOURET-CONQUET Myriam, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe et VIALARET Jean-Christophe.

Etaient absents excusés avant donné procuration : Marion BASTIT a donné procuration à Kévin DELON, Marie DELPECH a donné procuration à Magali COQUOIN, Stéphane DOLO a donné procuration à Géraldine MOLES, Charles LONJOU a donné procuration à Sébastien NODARI.

Madame Sylvie PAGES-GRATADOUR est désignée comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Réorganisation de l'école primaire de Lalbenque : accord de principe sur une proposition de fusion administrative de l'école maternelle et de l'école élémentaire**
- 2 – Personnel : Modification des effectifs**
- 3 – attribution du marché de travaux pour l'aménagement de quai de bus à l'arrêt de bus du mercadiol**
- 4 – Rénovation du presbytère : avenants aux travaux**
- 5 – Amphithéâtre et terrasses de St Quirin : bilan des marchés de travaux**
- 6 – Bilan de la fête de la truffe 2025**
- 7 – Règlement des commissions municipales**
- 8 – Dénomination de voie**
- 9 – Participation des communes au RASED dans les écoles**
- 10 – Parc photovoltaïque sur la commune de Labastide de Penne : avis sur le projet**
- 11 – Avenant n° 1 au diagnostic et schéma de gestion des eaux usées et des eaux pluviales urbaines – zonage pluvial (point rajouté en séance)**
- 12 – Questions diverses**

Avant d'aborder l'ordre du jour, il convient d'approuver le compte rendu de la précédente réunion, à savoir le compte rendu du 10 janvier 2025.

Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec une abstention celle de Mathieu Crouzet car absent à la séance.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2025-01 : le 17/01/2025 : Je vous informe que je valide la proposition de devis à l'association Babel Gum représentée par Gwen Rio pour un montant de 12 500 €, avec possibilité de reconduction pour une année supplémentaire. Une convention de prestations de services « programmation d'une saison culturelle » définira les modalités entre la commune et la structure organisatrice.

2025-02 : le 24/01/2025 : modification de l'acte constitutif de la régie des marchés pour l'encaissement du marché artisanal et gourmand du 26/01.

2025-03 : le 24/01/2025 : fixation du prix au ml de 5 € à l'occasion du marché artisanal et gourmand du 26/01.

2025-04 : le 29/01/2025 : validation du devis à l'entreprise MALBREL conservations de 14 861.32 € TTC pour la restauration de la chapelle du Sacré Cœur église ST QUIRIN. Nous avons eu une indemnisation de 13 832.40 €.

Madame le Maire souhaite vous proposer de rajouter un point à l'ordre du jour, point 11 concernant l'étude conjointe avec le SESEL sur les eaux pluviales et les usées.

En effet, la tranche ferme de l'étude a été réalisée et il convient d'affermir la tranche conditionnelle. De plus, il faut prolonger le délai d'exécution de cette étude initialement de 18 mois pour la porter à 30 mois.

Madame le Maire reçoit l'accord de la majorité pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1 – Réorganisation de l'école primaire de Lalbenque : accord de principe sur une proposition de fusion administrative de l'école maternelle et de l'école élémentaire

Madame le Maire remercie la présence de Madame Anne GIRAUD, inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription Cahors 2. Elle présente la proposition de Madame Sophie SARRAUTE, Directrice académique des services de l'Education nationale du Lot, sur la fusion administrative de l'école maternelle et élémentaire de Lalbenque.

Le conseil municipal est sollicité pour donner un avis.

Cette fusion permettra la mutualisation des moyens, du matériel et des projets. Le fait de favoriser la liaison entre les 3 cycles, de multiplier les possibilités en termes d'échange de service sont des avantages non négligeables.

De plus, ce projet apportera une continuité pédagogique depuis la toute petite section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et donc un seul interlocuteur.

Pour rappel, la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide légalement de la création et de l'implantation de écoles de l'enseignement public sur son territoire, ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'Etat. De même la désaffectation d'une école ou le changement d'implantation dépendent de la commune.

L'Etat demeure seul compétent pour décider de l'affectation des emplois des professeurs des écoles et cette compétence est exercée par la Direction académique des services départementaux de l'Education Nationale.

Sébastien NODARI demande si Mme GIRARDOT Karine, actuellement directrice par intérim, sera la Directrice ou est-ce qu'il y aura un autre recrutement ?

Madame Anne GIRAUD indique que ce futur de poste de direction sera pourvu par un recrutement externe avec inscription sur liste d'aptitude.

Sébastien NODARI s'interroge sur le risque éventuel de perdre une classe.

Mme GIRAUD nous indique que Lalbenque reste dynamique et bien positionnée géographique, mais nous devons rester vigilant.

Guillaume BISMES demande si cette fusion fait suite à des besoins d'économies ou si c'est surtout pour une organisation facilitée.

Madame GIRAUD indique que c'est pour un meilleur suivi des enfants donc pour une meilleure organisation. Elle précise que le métier de Directeur a profondément évolué, sur le volet sécurité et sur le volet pédagogie.

Sébastien NODARI, en tant qu'adjoint aux affaires scolaires, souhaite remercier Sylvie AYMARD pour son poste de Directrice de l'école maternelle au cours de toutes ces années.

Madame Anne GIRAUD la remercie également et la félicite pour cet excellent travail accompli en tant que Directrice.

Après présentation de ce point, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de fusion administrative des écoles publiques maternelle et élémentaire de la commune de LALBENQUE à compter de la prochaine rentrée scolaire 2025-2026. Il autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette organisation administrative.

2 – Personnel : Modification des effectifs

Suite aux besoins du service technique, il est proposé de créer un emploi occasionnel d'adjoint technique pour accroissement d'activité au niveau du pôle bâtiment, il convient de fixer un besoin de 12h/semaine. Cet emploi occasionnel est pour une durée de 6 mois.

Jean-Christophe VIALARET souhaite comprendre pourquoi on ne remplace pas tous les postes vacants.

Une explication est fournie, à savoir que le responsable du service technique pôle bâtiment est actuellement absent pour maladie. Il est nécessaire d'attendre son retour pour modifier ou compléter l'organisation du service.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création d'un emploi occasionnel d'adjoint technique pour 12 h/semaine à compter du 18/02/2025 pour une durée de 6 mois et autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

3 – attribution du marché de travaux pour l'aménagement de quai de bus à l'arrêt de bus du mercadiol

Madame le Maire rappelle le conseil municipal du 10/09/2024. L'assemblée avait délibéré pour dresser un le plan de financement pour les futurs travaux d'aménagement de quai de bus à l'arrêt de bus du mercadiol.

Le plan de financement était le suivant : avec une dépense prévisionnelle de 22 342 € HT :

NATURE	DEPENSES	SUBVENTION	RECETTES
Travaux	22 342.00 € HT	REGION (75%)	16 756.50 €
		TOTAL	16 756.50 €
TOTAL TTC	26 810 .40 € TTC	AUTOFINANCEMENT	10 053.90 €
		FCTVA	4 397.98 €
		RESTE A CHARGE NET	5 655.92 €

La demande de subvention à la Région nous indique que les dépenses sont éligibles à hauteur de 19 916.50 € HT et cela représente une subvention de **14 937.48 € HT** sur la base de l'estimation.

Madame le Maire laisse la parole à Sébastien NODARI en l'absence de Charles LONJOU, adjoint à la voirie pour présenter ce point.

La consultation a été adressée le 23/12/2024 pour un retour des offres le 20/01/2025.

Nous avons eu le retour de 4 entreprises avec le montant des offres suivantes :

- EIFFAGE : 20 832.80 € HT
- TEYSSEDOU : 23 969.80 € HT
- ETPLV : 30 646.00 € HT
- MARCOULY : 18 880.62 € HT

Après analyse des offres, il s'avère que l'offre de MARCOULY a une erreur :

- EIFFAGE : 20 832.80 € HT
- TEYSSEDOU : 23 969.80 € HT
- ETPLV: 30 646.00 € HT
- MARCOULY: 20 672.32 € HT

Après une négociation le 29/01/2025 à chaque entreprise pour confirmer ou déposer une meilleure offre, le résultat est le suivant :

- EIFFAGE : 20 307.80 € HT
- TEYSSEDOU : 23 969.80 € HT
- ETPLV: 30 646.00 € HT
- MARCOULY: 20 473.87 € HT

En conséquence le plan de financement sera actualisé de la manière suivante :

NATURE	DEPENSES	SUBVENTION	RECETTES
Travaux	20 307.80 € HT	REGION (73.5%)	14 937.48 €
		TOTAL	14 937.48 €
TOTAL TTC	24 369.36 € TTC	AUTOFINANCEMENT	9 431.88 €
		FCTVA	3 997.55 €
		RESTE A CHARGE NET	5 434.33 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition d'attribution du marché de travaux à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 20 307.80 € HT soit 24 369.36 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le marché et toute pièce afférente.

Les travaux devraient être réalisés aux vacances de printemps.

4 – Rénovation du presbytère : avenants aux travaux

Madame le Maire indique que la maîtrise d'œuvre, Madame RAMAZ propose deux nouveaux avenants pour le lot 4 étanchéité et le lot 13 élévateur.

Kévin DELON donne les détails techniques de ces propositions d'avenants.

Pour l'avenant d'EUROTIP, ce dernier résulte d'un manque de précisions au moment de l'appel d'offre sur la mise en œuvre de la membrane d'étanchéité relevée à distances égales par un support pour donner un aspect de zinc (conformément à l'avis de l'ABF). Ce support n'était en réalité par compris dans le prix du produit, sa mise en œuvre nécessite donc une plus-value. Concernant l'élévateur, l'avenant correspond à une erreur de prise de côte par l'entreprise. Les côtes exactes génèrent une plus-value.

Géraldine MOLES regrette qu'il y ait des plus-values sur ce chantier. Kévin DELON répond que à ce jour il y avait une moins-value de – 5 700 € suite au travail effectué avec l'architecte et l'entreprise de gros œuvre pour trouver des solutions plus économiques sans compromettre la qualité de la réalisation. A ce stade du chantier il est rassurant de voir qu'il n'y a pas de plus-value significative au regard de l'état de délabrement plus important que prévu du bâtiment.

Voici en conséquence le récapitulatif des marchés de travaux :

LOT	DESIGNATION	NOM	ESTIMATION HT	MONTANT OFFRE HT	AVENANT	Nouveau montant
1	Démolitions-désamiantage	Ent BANIDE	77 000.00 €	51 380.00 €		51 380.00 €
2	Gros-œuvre / VRD	Ent BANIDE	245 000.00 €	275 315.50 €	- 5 726.91 €	269 588.59 €
3	Charpente - couverture / bardage	Ent ISSALY	125 600.00 €	122 993.00 €		122 993.00 €
4	Etanchéité	Ent EUROTIP	27 100.00 €	23 000.00 €	1 342.00 €	24 342.00 €
5	Enduits intérieurs / extérieurs	Ent EMBELLIE FACADES	60 630.00 €	49 150.00 €		49 150.00 €
6	Menuiseries extérieures	Ent ARTISABOIS	95 794.00 €	90 249.68 €		90 249.68 €
7	Plâtrerie - doublages	Ent DESCOULS	65 510.75 €	64 000.00 €		76 800.00 €
8	Menuiseries bois	Ent	47 000.00 €	37 630.89 €		

		ARTISABOIS				37 630.89 €
9	Chauffage - plomberie	Ent LJS	95 000.00 €	96 238.70 €		96 238.70 €
10	Electricité	Ent ALELEC	75 000.00 €	55 000.00 €		55 000.00 €
11	Faïence / sols souples	Ent LACAZE	12 675.00 €	7 700.00 €		7 700.00 €
12	Nettoyage	Ent TEVENART	1 500.00 €	1 800.00 €		1 800.00 €
13	Élévateur / accessibilité	Ent ERMHES	20 000.00 €	19 198.73 €	835.00 €	20 033.73 €
	TOTAUX		997 809.75 €	893 656.50 €	-3 549.91 €	890 106.59 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec deux abstentions celles de Charles LONJOU et de Sylvie PAGES-GRATADOUR la proposition de deux avenants :

Pour le LOT 4 : étanchéité : avenant de 1 342 € HT,

Pour le LOT 13 : élévateur avenant de 835 € HT.

et autorise Madame le Maire à signer les avenants aux marchés correspondants et tout document nécessaire à la bonne exécution de l'opération.

5 – Amphithéâtre et terrasses de St Quirin : bilan des marchés de travaux

Ce point doit être encore suspendu, nous avons finalement une prochaine réunion le lundi 17/02 donc ce point sera reconduit pour une toute prochaine séance.

6 – Bilan de la fête de la truffe 2025

Madame le Maire rappelle les enjeux et les objectifs de l'organisation de la fête de la truffe qui s'est déroulé les 24, 25 et 26 janvier 2025. Elle remercie tous ceux qui se sont investis dans cette fête et remercie Kévin DELON pour son immense travail sur l'organisation de cette fête, son déroulement et son bilan.

Elle indique clairement que cette fête de la truffe 2025 a été un véritable succès.

Des remerciements appuyés à tous les bénévoles en particulier le Site remarquable du goût, et l'Office de tourisme. Tout au long de week-end, il y a eu une bonne ambiance, de la bonne humeur.

Philippe SUDRES indique qu'il y a eu des articles de presse très élogieux, le reportage sur France 3 aussi. Tout contribue à la renommée de Lalbenque et de la truffe.

Madame le Maire laisse la parole à Kévin DELON pour présenter le bilan complet de cet événement d'envergure.

Kévin DELON rappelle tout d'abord que le Comité de pilotage de la truffe à Lalbenque a été créé en septembre 2023. Il a pour but de structurer la filière truffe à Lalbenque à travers plusieurs axes : **gouvernance, animations, communication, production**. Le Comité est présidé par la commune de Lalbenque et l'Office de tourisme Cahors Vallée du Lot. Il est composé des représentants de :

- La commune de Lalbenque,
- L'Office de tourisme Cahors Vallée du Lot
- Du Site Remarquable du Goût du marché aux truffes de Lalbenque
- L'association des trufficulteurs du canton de Lalbenque et des Causses du Quercy, du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

Le COPIL se réunit régulièrement pour travailler au développement de la truffe et de son image sur le territoire. De nombreuses actions concrètes ont déjà été engagées, la dernière en date, l'organisation de la **Fête de la truffe de Lalbenque**.

En avril 2024, après plusieurs réunions de travail, le Comité de pilotage a décidé d'assurer la gestion de la Fête de la truffe 2025 avec plusieurs objectifs :

- **ouvrir l'organisation de la fête de la truffe à tous les acteurs de la truffe** à Lalbenque qu'ils soient institutionnels ou associatifs.
- **élargir l'offre d'animations** durant la fête afin de satisfaire les visiteurs et leur offrir une véritable "expérience truffe".
- **améliorer et élargir la communication** autour de la fête dès le début de la saison de la truffe pour conforter sa place de "moment fort" et incontournable de la saison et sur le territoire.
- **requestionner le modèle économique de la fête** pour qu'elle soit plus accessible avec des tarifs cohérents permettant à tous les profils sociologiques de participer à l'évènement.
- **associer les acteurs économiques** locaux et développer les partenariats.
- **confirmer** le statut et la marque "Lalbenque, Capitale de la truffe noire"

Bilan des animations :

Les enjeux :

- proposer une découverte de la truffe adaptée à tous les publics (écoles, enfants, adultes, jeunes, séniors).
- allonger la durée de la fête le dimanche après-midi en déplaçant le marché aux truffes de gros, moment fort qui permet de faire rester les visiteurs.
- développer l'offre et la variété des animations (balades, cavage, ...).
- proposer une récurrence de certaines animations comme la cavage.
-

Points positifs :

- large offre d'animations.
- la fanfare a permis de donner une véritable ambiance de fête.
- l'accueil de plusieurs SRG (chasselas, safran, ...) permettant de renforcer la place du SRG de Lalbenque.
- le marché artisanal et gourmand avec une vingtaine d'exposants le dimanche durant toute la journée : animation favorisant la déambulation des visiteurs et la découverte des produits locaux.
- ouverture de la fête aux écoles réussie avec un fort intérêt des élèves et des enseignants

Points négatifs :

- signalétique insuffisante et nécessité d'annonces orales constantes sur le programme (animateur).
- maison de la truffe excentrée par rapport au cœur de la fête.
- allonger la durée de la fanfare durant la journée du dimanche.
- manque d'activités le vendredi après-midi (de nombreux participants sont venus dès le vendredi midi).

Bilan des repas :

Les enjeux :

- proposer un repas du samedi soir de qualité et accessible à tous (baisse du tarif) avec l'objectif d'attirer plus de locaux.
- proposer un repas du dimanche midi de qualité mais moins long et donc plus adapté aux formats de repas gastronomiques actuels.

- proposer un repas haut de gamme avec un chef étoilé (Pascal Bardet) afin d'attirer un nouveau public et mettre en avant la gastronomie locale.

Quelques chiffres :

560 repas servis à la salle des fêtes, à la halle, sous le chapiteau chapiteau.

42 participants aux balades et visites.

77 participants aux démonstrations culinaires.

110 participants aux démonstrations de cavage.

400 participants aux autres animations.

Points positifs :

- la qualité des repas produits avec une attention forte sur la qualité de la truffe fournie, la cohérence des plats entre eux et avec la truffe.
- la disposition des tables le dimanche midi donnant une ambiance "restaurant" à la salle.
- la décoration de la salle colorée et vivante et ambiance lumineuse le samedi soir.
- l'animation musicale le samedi soir permettant de proposer une soirée festive.
- le système de réservation facile.
- système de placement efficace.

Points négatifs :

- améliorer l'entrée de la salle des fêtes (décoration, ...).

Bilan des marchés :

Les principaux enjeux :

- proposer de la truffe à la vente au détail ou au gros tout le week-end.
- organiser le marché aux truffes de gros le dimanche après-midi pour favoriser la visibilité du marché auprès de tous les visiteurs.
- 3 kg de truffes à la vente au marché de gros, 5 vendeurs présents.
- 6 kg de truffes à la vente au marché de détail, 3 vendeurs présents.

Points positifs :

- marché de détail toute la journée permettant aux visiteurs d'acheter des truffes quelque soit leur heure d'arrivée sur l'évènement.
- forte fréquentation du marché de détail le samedi matin en raison d'un public important suivant l'intégralité de la fête.
- bonne visibilité et bon emplacement du marché de gros le dimanche sur le parvis de l'église.

Points négatifs :

- manque de visibilité et signalétique pour le marché de détail le dimanche

Bilan de communication :

Les principaux enjeux :

- augmenter la visibilité de la Fête de la Truffe.
- attirer un public diversifié (locaux, touristes).
- valoriser les acteurs locaux et les spécialités trufficoles.

Médias sociaux :

- publications régulières avec visuels attractifs.

- stories interactives (compte à rebours).
- collaboration avec influenceuse locale (Igerslot).

Relations presse :

- interviews avec des médias locaux et spécialisés.
- reportages et articles dans la presse régionale et nationale.

Médias sociaux :

***Page Lalbenque Capitale de la truffe noire :**

129 800 vues.

72 200 visiteurs uniques.

***Page de l'Office de tourisme Cahors Vallée du Lot**

117 335 vues

3826 interactions

6018 vues sur Instagram

Points positifs :

- forte mobilisation sur les réseaux sociaux.
- bonne couverture médiatique.
- intérêt du public et hausse de la fréquentation.
- diversité des médias touchés (radio, presse, TV).

Points négatifs :

- débiter la communication sur la fête plus tôt : tout doit être prêt pour l'ouverture du marché aux truffes le premier mardi de décembre.
- cibler la communication en amont sur les groupes (comités d'entreprises, associations, ...).

Pistes de développement :

- débiter la communication dès le mois de novembre
- créer un produit touristique autour de la fête de la truffe (présence de nombreux couples / groupes venus exprès pour les festivités).
- augmentation des relations de presse sur le bassin toulousain (organisation d'un événement promotionnel autour de la fête et du produit en fin d'année).
- création de contenus vidéos (interview, etc.).

Bilan financier :

Le bilan financier global de la fête de la truffe (dépenses et recettes de la commune et du Site Remarquable du Goût) s'élève à 33 333,14 € en dépenses et 33 185,50 en recettes soit 147,64 € de bénéfice.

Perspectives :

Quelques enseignements :

- Fête réussie grâce au partenariat entre la commune, le SRG, l'Office de tourisme et l'association des trufficulteurs.
- Le pilotage communal a été accueilli très favorablement : il a permis de développer de nouveaux partenariats et donner une nouvelle image aux actions pour promouvoir la truffe comme outil d'attractivité économique et touristique pour le territoire.

Pour un bilan complet :

- diffuser une enquête de satisfaction aux participants de la fête (participants aux repas).

- sonder les restaurants et gîtes du territoire pour connaître le taux de remplissage lié à la fête.
- évaluer l'impact économique de la fête sur le territoire (CA).

Perspectives pour 2026 :

- proposer une troisième soirée le vendredi soir à destination d'un public plus jeune.
- améliorer l'accueil des partenaires privés.
- ouverture aux élèves du collège avec la dimension plus scientifique.
- chapiteau pas assez grand manque de place.
- améliorer la signalétique et la décoration dans le village.
- développer la récurrence des animations en fonction des activités ayant le plus fonctionné en terme d'entrée.
- réaliser des partenariats avec les écoles hôtelières.

Philippe SUDRES indique que beaucoup de personnes venaient de très loin.

Kévin DELON rappelle les deux parrains de la saison avec Monsieur BARDET et Monsieur Claude SERILLON. Il les remercie pour leur investissement dans cette fête.

Philippe SUDRES remercie les deux parrains qui apportent de la notoriété au village.

Liliane LUGOL indique que les omelettes servies par le site remarquable du goût sous le chapiteau étaient délicieuses.

Magali COQUOIN indique qu'à l'occasion de cette organisation de fête de la truffe, cela avait développé une aventure collective, la truffe c'est l'ADN de Lalbenque.

Madame le Maire ajoute que le site remarquable du goût est un réservoir de projets et ils ont pris confiance. Elle les remercie pour leur engagement et leur investissement.

Kévin DELON tient à remercier les agents techniques, d'entretien et du service administratif qui ont été sollicités pour la mise en œuvre de cette fête. Il remercie aussi « Les bénévoles d'un jour », opération lancée par la Commission Lien social et vie associative, qui a fait ses preuves

Magali COQUOIN se félicite de la participation des bénévoles d'un jour, une opération mise en place pour mettre en relation les responsables associatifs et les habitants qui souhaitent s'investir.

Au niveau des conventions de partenariat, document qui a été validé au conseil municipal de décembre 2024, il convient de dresser la liste des partenaires et des soutiens financiers effectués et de délibérer sur cette liste afin de compléter les pièces justificatives pour accompagner les titres de recettes.

CONVENTION DE PARTENARIAT		
Nom de société	Ville	Dons
Valentré Conseils	Cahors	50.00 €
Les fins gourmets de Limogne	Limogne en Quercy	50.00 €
Croisière Cahors	Cahors	250.00 €
Occitanie Pierres	Cahors	550.00 €
Espace Audition	Cahors	550.00 €
SARL BANIDE	Lalbenque	550.00 €
Godard - CHAMBON ET MARREL	Gourdon	550.00 €
Auberge Lou Bourdié	Bach	550.00 €
Christophe Issaly	Saint-Martin-Labouval	550.00 €
Alba Santé	Montauban	1 000.00 €
PARTENARIATS AVEC CONVENTION		4 650.00 €

Fleurs et sens	Lalbenque	50.00 €
Boissor	Luzech	250.00 €
La Tissandière	Lalbenque	250.00 €
Albareil	Fontanes	1 000.00 €
PARTICIPATION EN NATURE		1 550.00 €

Philippe SUDRES indique qu'ils ont joué le jeu, ils nous ont fait confiance et on les remercie sincèrement.

Après examen du bilan de la fête de la truffe et de la liste des partenaires, l'assemblée valide à la majorité avec un vote CONTRE celui de Charles LONJOU la liste des soutiens financiers reçus à hauteur de 4 650 € pour la fête de la truffe 2025 à compléter avec les conventions et la délibération autorisant Madame le Maire à signer.

Les titres de recettes seront émis à l'imputation 756 libéralités reçues sans affectation particulière.

7 – Règlement des commissions municipales

Madame le Maire rappelle que le règlement des commissions municipales a été revu le 13/12/2022 après un mandat de 2 ans, ce deuxième mandat de 2 ans arrive à son terme le 28/02/2025.

Compte tenu qu'il reste une année avant le renouvellement des assemblées délibérantes, je vous propose d'informer les membres qu'ils peuvent s'ils le souhaitent rester membre non élu jusqu'à la fin de la mandature 2020-2026. Ils peuvent également choisir de démissionner au terme des 2 ans.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la modification du règlement des commissions municipales avec la prolongation d'une année supplémentaire pour achever le mandat 2020-2026. Les membres non élu.e.s ont le choix de rester dans leur commission ou de quitter au terme initial des 2ans. Le règlement sera modifié et soumis aux personnes concernées et les listes des membres seront actualisées si nécessaires.

8 – Dénomination de voie

Madame le Maire indique qu'en matière d'urbanisme et précisément pour le suivi de l'adressage, il y a la proposition de deux nouvelles voies avec plusieurs parcelles avec ce nouvel adressage :

- Traverse de Laganic : BN 1-2-22-23 / BT 55
- Chemin du haut de la Garenne : AI 68-69-70-71-74-76-77-150-151-152-153-157-158-167-249-259-327

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec un vote CONTRE celui de Charles LONJOU la création de 2 nouvelles voies comme indiquées ci-dessus :

- Traverse de Laganic
- Chemin du haut de la Garenne

et autorise Madame le Maire à faire le nécessaire auprès des services du cadastre.

9 – Participation des communes au RASED dans les écoles

Madame le Maire informe l'assemblée sur le R.A.S.E.D (Réseaux d'aides spécialisés aux enfants en difficultés) qui dépend de la circonscription Cahors 2. Le rattachement administratif du poste de psychologue se trouve à l'école élémentaire de Lalbenque depuis le 1/01/2013, auparavant il était à Castelnau-Montratier.

Depuis septembre 2022 la nouvelle psychologue a été nommée et a un périmètre élargi avec la liste suivantes des communes où elle intervient :

Fontanes – Montdoumerc – Belfort du Quercy – Lhospitalet – Pern – Saint-Paul /Flaunac – Castelnau-Montratier – Mercuès – Espère – Nuzéjols – Boissières – Saint-Denis Catus – Concots – Varaire – Limogne en Quercy – Tour de Faure – Cajarc – Gréalou – Brengues – Saint Sulpice – Marcilhac sur Célé et Lalbenque (qui centralise les enfants des communes de Bach – Belmont Ste Foi – Cremps – Escamps – Laburgade – Vaylats)

Afin de pouvoir effectuer son travail dans les meilleures conditions, elle a besoin de moyens (fournitures de bureau, ouvrages spécialisés, matériels professionnels spécifiques, renouvellement de matériel (ordinateur, téléphone, armoire, test et examens psychologiques). Pour cela, nous avons sollicité les communes au 01/01/2023 comme il y a 10 ans auparavant à participer à raison de 2 € / élève.

La commune de Lalbenque doit recevoir les participations pour le compte du RASED et celui-ci gère au fur et à mesure le budget alloué.

Fin 2022, nous avons adressé un modèle de délibération à toutes les communes du secteur, il convient de proposer de nouveau aux communes de prendre une délibération pour cette année scolaire en cours.

Après examen et délibération, l'assemblée valide le renouvellement de la demande de participation des communes concernées par le soutien du RASED aux enfants scolarisés dans leur école et autorise Madame le Maire à verser 2€ / enfant domicilié sur Lalbenque.

10 – Parc photovoltaïque sur la commune de Labastide de Penne : avis sur le projet

Madame le Maire informe l'assemblée d'un avis à formuler sur un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Labastide de Penne qui sollicite le branchement au point d'injection de la commune route de Cahors. Ce permis de construire est en cours d'instruction à la DDT du Tarn et Garonne sous le numéro PC 082 078 24 R0003. Il est nécessaire et obligatoire de formuler un avis.

Myriam LEZOURET-CONQUET, adjointe à la commission biodiversité, propose et donne lecture d'un avis argumenté sur ce futur projet.

Guillaume BISMES demande qui est le développeur du projet. Il travaille dans le Sud Est.

Jacques MARZIN indique qu'il votera contre l'avis énoncé, je ne suis pas contre le parc photovoltaïque mais je suis contre la traversée de la voirie de la commune.

L'assemblée exprime une très vive préoccupation sur les 3 points suivants et demande qu'ils soient traités :

1) raccordement entre le parc de Labastide de Penne et le point d'injection situé au nord de Lalbenque. Quel tracé notamment pour la traversée du village de Lalbenque ?

Protection de la voirie. Quid des remises en état éventuellement nécessaires et obligatoires ?

2) le parc PV étant limitrophe de la commune de Lalbenque, comment sera traité le préjudice visuel. (Problème de co-visibilité) ?

3) Comment limiter l'impact sur la biodiversité de la commune de Labastide de Penne et sa continuité sur la commune de Lalbenque ?

Des solutions concrètes et précises sont attendues.

Après examen et délibération, l'assemblée exprime sa très vive préoccupation à ce projet suite aux questions évoquées ci-dessus et autorise Madame le Maire à transmettre la délibération au service compétent et attend des solutions concrètes et précises.

11 – Avenant n° 1 au diagnostic et schéma de gestion des eaux usées et des eaux pluviales urbaines – zonage pluvial

Madame le Maire informe qu'Eric FERLAND, assistant à maîtrise d'ouvrage du SDAIL nous a adressé une proposition d'avenant n° 1 à l'opération énoncée ci-dessus.

Cet avenant consiste à affermir la tranche optionnelle (phase 3 et 4) pour 18 040 € HT soit 21 648 € TTC.

La tranche ferme est en cours de finition pour un montant de 14 855 € HT soit 17 826 € TTC.

Le marché total de cette étude est de **41 895 € HT soit 50 274 € TTC.**

Le marché a été notifié le 18/09/2023 pour une durée maximale de 18 mois qui doit être achevé le 17/03/2025 mais l'AMO propose une prolongation de la durée du marché de 18 mois à 30 mois.

Pour rappel, cette étude est financée à 50 % par l'agence de l'eau ADOUR GARONNE.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec deux votes CONTRE celui de Jacques MARZIN et celui de Jean-Christophe VIALARET la proposition d'avenant pour affermir les tranches optionnelles pour un montant HT de 18 040 € soit 21 648 € TTC et prolonger la durée du marché de 18 mois à 30 mois. L'assemblée autorise Madame le Maire à signer cet avenant et tout pièce nécessaire.

12 – Questions diverses

Pas de question diverse pour cette séance.

La séance est levée à 23 h 35.

A LALBENQUE le 14 Février 2025

Le Secrétaire de séance



Sylvie PAGES-GRATADOUR.

le Maire



Liliane LUGOL.

Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec 3 abstentions : celles de Charles LONJOU et Marion BASTIT car absents lors de cette séance et Myriam LEZOURET-CONQUET s'abstient car elle n'est pas d'accord avec l'avis rendu pour le projet photovoltaïque de la commune de Labastide de penne.